

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 25 JUIN 2019

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le **28 JUIN 2019**

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mercredi 19 juin 2019
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2019-52

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : Mme MAINAND

OBJET

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET (par proc. à Mme LACROIX), Mme LACROIX, M. JOINT, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. COUTURIER, M. JOUBERT, M. DIALLO (par proc. à Mme MAINAND), Mme BREMOND, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI (par proc. à Mme CARRET jusqu'avant vote sur procès-verbal), Mme BASDEREFF (par proc. à M. JOINT), M. CHAVANE (par proc. à Mme GOYER), Mme DU GARDIN (par proc. à M. THEVENOT), Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT (par proc. à M. ROULE), Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme ROUCHON jusqu'au N° 2019-50 inclus), Mme NICAISE (par proc. à M. COUTURIER jusqu'avant vote du N° 2019-40), Mme HAMPARSOUMIAN (par proc. à M. JOUBERT), M. MANINI, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI (à partir du N° 2019-40), Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ (par proc. à Mme CRESPIY), Mme ROQUES (par proc. à Mme BREMOND), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL (par proc. à Mme SEGUIN-JOURDAN jusqu'au N° 2019-40 inclus), Mme BLACHERE, M. Xavier VITARD – de LESTANG (par proc. à Mme WEBANCK), Mme Aline PEPIN-GAUDIN (par proc. à M. CIAPPARA)

CANDIDATURE
AU LABEL
« MA COMMUNE AIME LIRE
ET FAIRE LIRE »

Etait absent : /

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : G. LACROIX

L'association " Lire et faire lire ", créée en 1999 à l'initiative de l'écrivain Alexandre Jardin, développe un programme d'ouverture à la lecture et de solidarité intergénérationnelle.

A Caluire et Cuire, une quarantaine de retraité(e)s bénévoles intervient régulièrement pour des temps de lecture auprès des jeunes enfants :

- dans les écoles publiques sur le temps de la pause méridienne,
- dans quelques écoles privées,
- dans les crèches municipales et dans certaines crèches privées,
- au Centre Social du parc de la jeunesse pour l'accueil de loisirs.

Le label " Ma commune aime Lire et faire lire " créé en 2016 par l'association " Lire et faire lire " en partenariat avec l'Association des Maires de France (AMF), met en avant les collectivités locales les plus engagées dans le partenariat avec l'association " Lire et faire lire " .

A travers ce label, décerné pour une période de deux ans, la Ville s'engage à développer différentes actions plébiscitées par l'association, et notamment :

- communiquer sur les actions menées par les bénévoles pour valoriser et développer la mise en place du programme,
- favoriser la présence de l'association " Lire et faire lire " dans les écoles sur les temps périscolaires,
- inciter au partenariat avec la bibliothèque municipale,
- associer les bénévoles lecteurs aux manifestations culturelles locales,
- associer les bénévoles lecteurs aux actions intergénérationnelles locales.

A ce jour, 72 communes sont labellisées dont 3 dans le Rhône : Irigny, Venissieux, Millery.

Eu égard au dynamisme de son équipe de bénévoles et à la qualité du partenariat développé, l'association " Lire et faire lire " propose que la Ville de Caluire et Cuire s'engage également dans cette démarche.

Compte-tenu de l'intérêt de cette action contribuant à développer le goût de la lecture auprès des enfants,

le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- AUTORISE

Monsieur le Maire à proposer la candidature de la Ville au label " Ma commune aime Lire et faire lire " .

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 28 JUN 2019
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

LE MAIRE

Philippe COCHET

